

## VOS AGENCES TCL

Pour vous accompagner dans vos achats de titres de transport.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Le samedi de 9h à 18h.  
Fermées dimanche et jours fériés\*.

\*Sauf l'agence de Givors ouverte le lundi de 12h à 18h du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 18h. Fermée samedi, dimanche et jours fériés.

### BELLECOUR

Méto ligne A  
Station Bellecour  
6 place Bellecour  
69002 Lyon

### LA SOIE

Méto ligne A  
Station Vaulx-en-Velin La Soie  
6 avenue des Canuts  
69120 Vaulx-en-Velin

### PART-DIEU

Méto ligne B  
Station Part-Dieu  
11 boulevard Vivier Merle  
69003 Lyon

### GRANGE BLANCHE

Méto ligne D  
Station Grange Blanche  
Place d'Arsonval  
69003 Lyon

### GORGE DE LOUP

Méto ligne D  
Station Gorge de Loup  
56 rue Sergent Berthet  
69009 Lyon

> fermeture pour travaux,  
ouverture prévue à l'été 2019

### GIVORS

2 rue Roger Salengro  
69700 Givors

## VOS RELAIS INFO SERVICE

Pour vous informer et mettre à jour votre situation

### GARE DE VAISE

Du lundi au vendredi  
de 7h à 20h30  
samedi de 9h à 20h30

### PART-DIEU VILLETTE

Du lundi au vendredi  
de 7h à 20h30  
samedi de 9h à 20h30



Réalisation TCL/SYTRAL

BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	ABONNEMENTS <sup>(3)</sup>	VALIDITÉ DES DROITS	DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR <sup>(5)</sup> + pour toute création de carte : pièce d'identité + photo <sup>(6)</sup>
Demandeur d'asile en cours de procédure	Être domicilié(e) dans le département du Rhône	<b>Pass 2 Partout à 9,20€/mois</b>	6 mois <sup>(4)</sup>	Attestation de demande d'asile : - en cours de validité - comportant une adresse
Enfants scolarisés de parents bénéficiaires d'un abonnement Pass 2 Partout		<b>Pass 2 Partout à 92€/an ou 9,20€/mois permanent jusqu'au 31/08/19</b>	Jusqu'au 31/08 de l'année en cours	Certificat de scolarité <b>ou</b> contrat d'abonnement Pass Scolaire validé par l'établissement scolaire (uniquement pour les + de 16 ans) + Livret de famille <b>ou</b> attestation de la CAF pour les parents isolés
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	Être domicilié(e) dans le département du Rhône	<b>Pass Partout S à 18,40€/mois</b>	2 ans ou 5 ans <sup>(7)</sup>	Dernière attestation de droits délivrée par la CAF ou la CMSA + courrier de notification de la MDMPH  A partir de 60 ans : présentation de la dernière notification de retraite <b>ou</b> attestation de paiement délivrée par la CAF ou CMSA
Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI)			1 an	Dernière attestation trimestrielle de l'ASI délivrée par la CPAM ou la CMSA  A partir de 60 ans : présentation de la dernière attestation ASI
Personne malvoyante d'un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20 à chaque œil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°				Justificatif de domicile + carte d'invalidité avec la mention « Cécité » <b>ou</b> certificat médical de moins d'un an précisant le taux de cécité inférieur ou égal à 1/20 à chaque œil et/ou champ de vision inférieur ou égale à 20°
Mutilé de Guerre ou du travail de + de 65 ans	Être domicilié(e) dans le département du Rhône	<b>Personne mutilée 6,30€/an</b>	Jusqu'à la fin de validité de la carte Técély	Justificatif de domicile + → <b>soit</b> la carte délivrée par l'ONAC à une barre rouge (taux d'invalidité d'au moins 50%) ONAC : 3 rue Louis Vitet, Lyon 1 <sup>er</sup>   Tél. 04 78 27 15 61 → <b>soit</b> l'attestation délivrée par la FNATH (taux d'invalidité d'au moins 50%) FNATH : 254 rue de Créqui, Lyon 3 <sup>e</sup>   Tél. 04 78 60 72 91
Personne de plus de 65 ans				<b>Senior Avantage 92€/an ou 9,20€/mois permanent jusqu'au 31/08/19</b>
Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) + les ayants droit	Quel que soit le lieu de votre domicile	<b>Pass Partout S à 18,40€/mois</b>	Jusqu'à fin de validité de l'attestation CMUC	Attestation CMUC en cours de validité
Aide Médicale d'Etat (AME) + les ayants droit			Jusqu'à la fin de validité de la carte AME	Carte AME en cours de validité

# TARIFS SOLIDAIRES 2019

Tarifs en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019



SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.tcl.fr



APPLI  
TCL



ALLÔ TCL  
04 26 10 12 12  
(prix d'un appel local)

(1) Selon barème fiscal du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat. (3) Possibilité de souscrire votre abonnement avec un paiement par prélèvement automatique. Il vous suffit d'ajouter dans les pièces à fournir un RIB. Le mois d'août vous est offert. Tous nos abonnements sont valables le mois civil, du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois.

(4) A partir de la date du document fourni (5) Les justificatifs sont nécessaires au traitement et à la gestion des dossiers. (6) Photographie récente, de face, cadrée sur le visage dégagé, tête nue et sur un fond uni et clair. Possibilité d'être photographié(e) en agence TCL. (7) Taux d'incapacité de 50% à 79% : 2 ans - Taux d'incapacité de 80% et plus : 5 ans.

CAF : Caisse d'Allocation Familiale | CMSA : Caisse de la Mutualité Sociale Agricole |

ONAC : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre | FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

# ÉDITORIAL

En 2019 le réseau TCL évolue et adapte son offre avec encore plus de rames de métro et de tramway, encore plus de bus et plus de services avec le déploiement de la 4G dans le métro et de nouveaux supports d'informations voyageurs.

D'ici 2020 c'est plus d'un milliard d'euros qui seront investis pour améliorer le réseau et augmenter sa capacité.

L'année 2019 est également marquée par la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire qui simplifie les différents titres et réductions en les associant à l'âge des clients, mais également à leur situation.

– Plus de 100 000 abonnés vont bénéficier d'un tarif **solidaire** adapté à leurs ressources, différentes formules d'abonnements sont disponibles selon les niveaux de revenus avec des réductions de 70% à 85%.

– A partir du 1er septembre 2019, les **jeunes** abonnés auront aussi accès à des tarifs adaptés allant de -50% à -85%, selon qu'ils sont actifs, étudiants, ou scolaires.

– Les **retraités** à partir de 60 ans pourront dès janvier 2019 bénéficier d'une réduction de 50% sur leur abonnement.

– Enfin, pour faciliter la mobilité dans tout le Rhône, nous créons un titre permettant de circuler sur les 3 réseaux du Sytral : TCL, Cars du Rhône et Libellule (les bus de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône).

Plus lisibles, plus simples, ces nouvelles formules seront accessibles sans justificatifs (sauf cas précis) et avec moins d'attente en agence.

Notre objectif est de garantir l'accès au réseau au plus grand nombre et sur tout le territoire. Cela passe notamment par une politique tarifaire solidaire renforcée et des projets ambitieux comme la nouvelle ligne de tramway T6, l'amélioration de la ligne de trolley C3, le prolongement du métro B à Saint-Genis Hôpitaux Sud...

Vous allez aimer voyager sur nos lignes (bientôt connectées) !

Fouziya BOUZERDA  
Présidente du SYTRAL

BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS	TAUX JOURNALIER <sup>(2)</sup>	ABONNEMENTS <sup>(3)</sup>	VALIDITÉ DES DROITS	DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR <sup>(5)</sup> + pour toute création de carte : pièce d'identité + photo <sup>(6)</sup>
Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) Rémunération des Formations de Pôle Emploi (RFPE) Rémunération de Fin de Formation (RFF) Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) Allocation de Formation Reclassement (AFR)	Être non imposable <sup>(1)</sup> et domicilié(e) dans le département du Rhône	Taux inférieur ou égal à 16,48€	<b>Pass 2 Partout à 9,20€/mois</b>	6 mois <sup>(4)</sup>	Dernier avis d'imposition ou justificatif d'impôt sur le revenu <b>ou</b> avis de situation déclarative +  → <b>soit</b> la dernière attestation des périodes indemnisées du Pôle Emploi précisant : • le type d'allocation • le nombre de jours de versement : le mois complet doit être indemnisé : 30 ou 31 jours • le taux journalier + l'attestation de paiement sur la même période si le montant net est inférieur. Si l'attestation provient d'une commune non desservie par le réseau TCL, fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois  → <b>soit</b> le dernier bulletin de paie du secteur public précisant : • le type d'allocation • le montant versé : le mois complet doit être indemnisé
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) Allocation Solidarité Spécifique Formation (ASSF) Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)		Taux inférieur ou égal à 16,48€	<b>Pass 2 Partout à 9,20€/mois</b>		
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) pour les plus de 55 ans Allocation Solidarité Spécifique Formation (ASSF) Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)		Taux compris entre 16,49€ et 23,41€	<b>Pass Partout S à 18,40€/mois</b>		
<b>Garantie Jeunes</b>	Être domicilié(e) dans le département du Rhône		<b>Pass 2 Partout à 9,20€/mois</b>	6 mois à partir du dernier avis de paiement	Contrat PACEA en cours de validité, coché «Garantie Jeunes» + dernier avis de paiement
<b>Contrat d'Accompagnement à l'Emploi</b> - secteur marchand (CUI-CIE) - secteur non-marchand (CUI-CAE)	- Avoir un contrat de 26h hebdomadaires maximum		<b>Pass Partout S à 18,40€/mois</b>	6 mois à partir du dernier bulletin de salaire	Imprimé «Contrat Unique d'Insertion demande d'aide» dûment complété et signé par les 3 parties + dernier bulletin de salaire + dernier avis d'imposition <b>ou</b> justificatif d'impôt sur le revenu <b>ou</b> avis de situation déclarative  Imprimé «Emploi d'Avenir demande d'aide» dûment complété et signé par les 3 parties + dernier bulletin de salaire + dernier avis d'imposition <b>ou</b> justificatif d'impôt sur le revenu <b>ou</b> avis de situation déclarative  Imprimé «Attestation CDDI par un Atelier Chantier d'Insertion de la Métropole de Lyon» dûment complété, tamponné et signé + dernier bulletin de salaire + dernier avis d'imposition <b>ou</b> justificatif d'impôt sur le revenu <b>ou</b> avis de situation déclarative
<b>Contrat "Emploi d'Avenir"</b>	- Être non imposable <sup>(1)</sup>				
<b>Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)</b>	- Être domicilié(e) dans le département du Rhône				
<b>REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE</b> (Hors RSA majoré, Prime d'activité et Majoration Parent Isolé)	Être domicilié(e) dans le département du Rhône		<b>Pass 2 Partout à 9,20€/mois</b>	6 mois <sup>(4)</sup>	Dernière attestation de droits précisant le versement uniquement du Revenu de Solidarité Active (hors RSA majoré, Prime d'Activité, Majoration Parent Isolé) délivrée par la CAF ou la CMSA + justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'attestation provient d'une commune non desservie par le réseau TCL
<b>Jeune chômeur âgé de 18 à 24 ans inclus ayant été inscrit pendant au moins 12 mois sur les 18 derniers mois</b>					Dossier complété en agence TCL et transmis à Pôle Emploi pour confirmation des 12 mois d'inscription au chômage sur les 18 derniers mois + enveloppe timbrée au nom du bénéficiaire pour l'informer de l'acceptation ou du refus du dossier
<b>Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) de 18 à 24 ans inclus</b>					Justificatif dûment signé et tamponné délivré par les communes, les Missions Locales, les Maisons de la Métropole

(1) Selon barème fiscal du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat.

(2) Taux susceptibles de modifications en cours d'année

(3) Possibilité de souscrire votre abonnement avec un paiement par prélèvement automatique. Il vous suffit d'ajouter dans les pièces à fournir un RIB.

Le mois d'août vous est offert. Tous nos abonnements sont valables le mois civil, du 1er au dernier jour du mois.

(4) A partir de la date du document fourni

(5) Les justificatifs sont nécessaires au traitement et à la gestion des dossiers.

(6) Photographie récente, de face, cadrée sur le visage dégagé, tête nue et sur un fond uni et clair.

Possibilité d'être photographié(e) en agence TCL.